


**Délibération du conseil municipal du 11 avril 2024 - N°D2025\_29**
**Publiée sur le site internet de la commune le : 15 avril 2025**
**MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 31 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Quorum atteint

Absents : 6

Dont 4 absents ayant donné pouvoir :

- CAPRI Brigitte ayant donné procuration à VALENTINI Christian
- DEPOISIER Fabrice ayant donné procuration à DEPOISIER Mathieu
- LAURENSEN David ayant donné procuration à DUCROUX Elisabeth
- SCANU Stéphane ayant donné procuration à GENOVA Toni

Votants : 17

Secrétaire de séance : DUCROUX Elisabeth

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice		X
LAURENSEN David		X	SCANU Stéphane		X	LEDRU Sindy	X	
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda	X		SIMONIN Marc	X	
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte		X	AZZOPARDI Karen	X		DEPOISIER Mathieu	X	
TINJOUD Denis		X						

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Conformément à l'article L2313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rapporté la note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif pour l'exercice 2025. Cette note est jointe en annexe de la présente délibération ;

Monsieur le maire donne lecture du projet de budget primitif pour l'exercice 2025 concernant le budget principal présenté comme suit :

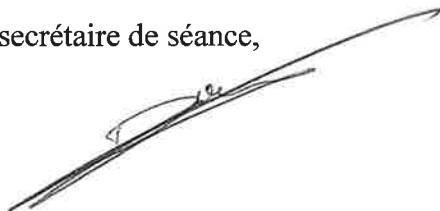
	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 510 923,93 €	2 510 923,93 €
Section d'investissement	3 929 614,80 € (dont 437 507,07 € en reste à réaliser)	3 929 614,80 € (dont 100 000,00 € en reste à réaliser)
<b>TOTAL</b>	<b>6 440 538,73 €</b>	<b>6 440 538,73 €</b>

VU l'avis favorable de la commission communale des finances en date du 27 mars 2025 ;

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- APPROUVE le budget primitif 2025 tel que présenté et arrêté ci-dessus.

La secrétaire de séance,



Elisabeth DUCROUX

Le Maire,



Yves MASSAROTTI

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*